

Rapport de la commission des finances (CoFin)

Sur le préavis municipal 05-2023 "Budget 2024"

<u>Présidente:</u> Mme Doris CHRISTEN Rapporteur: M. Florian MAGNIN

Commissaires: Mme Déborah BIGNENS, MM. Daniel EGLI et Jean-Marie PASCHE

Séances du : 31 octobre 2023 / 14 novembre 2023 / 21 novembre 2023

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (CoFin) s'est réunie à trois reprises pour l'étude du préavis municipal cité sous rubrique, dont une fois en présence de la Municipalité *in corpore* ainsi que de notre boursière communale. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses claires apportées à nos questions.

En première lecture du budget, la CoFin a inventorié 25 questions adressées à la Municipalité et requis la production de 5 documents complémentaires. Le rapport de la Municipalité (dont notre commission n'avait pas encore connaissance lors de son étude préliminaire) répond pour partie à certaines d'entre-elles. Le rapport de la CoFin se limitera donc à apporter des informations ou compléments non redondants avec le rapport de la Municipalité.

Observations de la CoFin

Constat général

Le projet de budget 2024 présente une évolution des charges de -1.75% et des recettes de -2,0% en comparaison du budget 2023 avec une prévision déficitaire d'égale importance.

La CoFin s'est intéressée aux variations asymétriques C2022-B2023-B2024¹ de certaines lignes budgétaires, de l'impact de la hausse des taux d'intérêts, de l'évolution de l'effectif du personnel communal, du bilan de la soustraitance de la déchèterie ou encore des frais d'entretien des bâtiments communaux. Les particularités observées pour le budget 2024 sont les suivantes.

Remarque générale

La CoFin constate une augmentation de la charge du traitement du personnel de manière générale et plus spécifiquement dans certains chapitres du budget. La Municipalité nous informe qu'elle entend accorder le mécanisme des annuités au personnel communal pour 2024 et réadapter l'échelle de rémunération sur la base de la grille cantonale. Le nombre d'ETP se monte à 14,76 ETP à raison de 20 personnes + auxiliaires. De sensibles variations de taux d'activités explique enfin certaines augmentations de rubriques "traitement du personnel".

¹ C=comptes ; B=budget

Chapitre 21 "Impôts"

compte 4001 "IMPOTS SUR REVENU ET BENEFICE EN CAPITAL" 4'170'000 fr. [produits]

L'estimation des recettes fiscales est déterminée sur la base de la situation des encaissements au 31 août 2023. S'agissant plus spécifiquement de l'impôt sur les sociétés, celui-ci peut s'avérer très volatile d'une année à l'autre. La commune recense une centaine d'entreprises dont le 10% assure la majeure partie des recettes fiscales des sociétés.

compte 4050 "IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS" 100'000 fr. [produits]
 L'estimation des recettes fiscales est déterminée sur la base de la moyenne des rentrées fiscales obtenues les 5 dernières années.

Chapitre 32 "Forêt et pâturage"

compte 320 "Forêts" et sous comptes [charges et produits]

Les importantes variations constatées dans ce poste s'expliquent par le fait que le groupement forestier propose aux communes membres un bail à ferme. La commune de Gimel entend en signer un auprès du groupement avec effet au 1^{er} janvier 2024. Concrètement, un budget sera établi annuellement avec le groupement, lequel sera très vraisemblablement déficitaire, pour un montant de l'ordre de 100'000 fr /an (salaire du garde forestier inclus). Cette estimation repose sur une analyse des charges et produits du compte forêts des 5 dernières années. La gestion des forêts n'est globalement pas génératrice de profits. La disparition de certaines rubriques du compte 320 s'explique par le fait qu'elles apparaitront désormais dans la comptabilité interne du groupement.

Chapitre 35 "Bâtiments du patrimoine administratif"

En complément des éléments ressortant du rapport de la Municipalité, la CoFin a demandé le détail chiffré des travaux planifiés en 2024 en faveur des bâtiments du patrimoine administratif. Celui-ci se détaille comme suit :

o Collège du Marais I et II

- L'amortissement comptable des bâtiments a été soldé en 2022. Des emprunts hypothécaires subsistent néanmoins. Le montant inscrit au budget 2024 correspond à l'amortissement sur 10 et 15 ans des deux préavis liés au remplacement du système de chauffage.

Marais III

L'entreprise CTA services SA a été mandatée pour assurer la conciergerie du site Marais III dès son ouverture. Les charges étaient jusqu'alors comptabilisées dans le compte "charges d'entretien" 3141.00. A partir de l'année 2024, dans un souci de transparence des frais liés à l'engagement de personnel externe, ceux-ci seront indiqués dans un compte "personnel intérimaire" 3080.00. Cette modification répond à une recommandation de la commission de gestion et a, par ailleurs, déjà été opérée au chapitre 45 Ordures ménagères et déchets.

o Grande salle

- Pose d'un plafond anti-bruit et travaux électriques 20'000 fr.

Bâtiment administratif/wc publics/congélateurs

Travaux électriques et installation d'une porte de séparation 10'000 fr.

Bâtiment dépôt et hangar de la voirie

- Réparation de fenêtres cassées au local de voirie 6'000 fr.

Bâtiment Multifonctions :

Dans le cadre du déménagement du Centre des jeunes dans les actuels locaux de l'UAPE, des aménagements doivent être réalisés, notamment le rehaussement des cuvettes des toilettes et des lavabos pour un montant estimé à Fr. 20'000 fr. Des travaux de peinture sont également prévus. A noter que le personnel communal effectuera lui-même une bonne partie de ces travaux. La CoFin a constaté une augmentation significative de la charge d'intérêts sur les emprunts, soit une hausse de plus de 100'000 fr. en comparaison du budget 2023.

La Municipalité nous indique que trois emprunts - pour un total de 1.6 millions - seront à renouveler en 2024 dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. C'est pourquoi, une provision pour différence de taux de 2% a été portée au budget. A noter que la moitié des intérêts inscrits au budget 2024 concerne la construction du nouveau bâtiment de l'UAPE, dont la dépense prévue en 2024 atteindra 1'680'000 fr. De plus, un emprunt de 1,5 millions a été renouvelé en 2023 au taux de 1.7% (contre 0.4% auparavant).

La CoFin ne peut que souligner l'importance de maitriser l'endettement communal au vu des taux d'intérêts actuels et d'encourager la Municipalité à une gestion scrupuleuse des charges, ainsi qu'une priorisation des investissements permettant de contenir certaines hausses. Ces points ont d'ailleurs déjà été soulevés dans le rapport relatif au projet de budget 2023.

compte 4271.04 "Loyer UAPE" 60'330 fr. + 65'500 fr. [revenus]

Les loyers de l'UAPE ont été répartis entre les bâtiments Multifonctions et UAPE, soit 7 mois pour le premier et 5 mois pour le second. Ceux-ci sont calculés en fonction des surfaces mises à disposition et du nombre de places d'accueil.

Chapitre 42 "Travaux"

compte 3185.06 "Geoportail" 25'000 fr. [charges]

Adhésion à la plateforme "Carto Jura Léman" en vue de disposer d'informations territoriales communales complètes.

Chapitre 44 "Parcs, promenades et cimetières"

compte 3145.02 "Entretien parcs, jardins publics" 29'460 fr. [charges]

La Municipalité prévoit de tailler les arbres de l'Avenue de la Rosière et de la place des bus pour un montant d'environ 19'000 fr. Il a également été décidé de remplacer une balançoire à la place de jeux, ainsi qu'une barrière longeant la rue des Sept Fontaines.

compte 3145.04 "Entretien cimetière" 36'500 fr. [charges]

Les ifs du cimetière sont malades en raison des sécheresses répétitives et seront remplacés par des essences résistantes au changement climatique. Des nouvelles parois seront également installées.

Chapitre 45 "Ordures ménagères et déchets"

La Municipalité nous informe s'entretenir régulièrement avec le responsable de l'entreprise Henny SA qui rencontre des difficultés de recrutement, notamment à la suite du départ à la retraite d'un collaborateur. Le bilan indique que le volume des déchets encombrants a diminué, ainsi que les quantités de sacs poubelles taxés. La Municipalité précise que la sous-traitance facilite la gestion du personnel fixe et qu'elle n'a pas reçu de plaintes de la population. Un bilan complet devrait être effectué à la fin de l'année. S'agissant de la qualité des déchets, il est à noter que le tri est satisfaisant. Une étude des petits déchets plastiques est en cours et une tournée des biodéchets est envisagée pour 2025. Enfin, l'ouverture prolongée le samedi permet de fluidifier les passages.

La CoFin estime qu'il serait opportun de recevoir un rapport contenant différents indicateurs permettant de juger de la pertinence du projet d'externalisation des services.

Chapitre 58 "Temples et cultes"

compte 3141.00 "Réparation, entretien des locaux" 19'000 fr. [charges]

Des travaux de désinfection de l'orgue doivent être réalisés en raison de l'apparition de moisissure. Une réfection complète est prévue en 2026 pour un montant de 30'000 fr.

Chapitre 71 "Service social"; sous-chapitre 710 Service social

- La Municipalité nous expliqué sa décision de prélever un montant de 160'000 fr. du fonds de réserve alimenté en 2019 et 2020 pour atténuer les variations de la cohésion sociale, notamment. Considérant le changement de calcul de cette dernière en 2025 dans le cadre de la Nouvelle Péréquation Vaudoise (NPV), ainsi qu'à l'introduction des normes MCH2 avec la révision des fonds de réserve de manière générale, la Municipalité a décidé d'utiliser une partie de ce fonds afin d'atténuer l'augmentation de la participation au réseau AJEMA.
- La participation financière de la commune augmentera en 2024 en raison de l'ouverture de nouvelles structures, notamment à Morges et de la hausse du nombre d'enfants et par là des heures consommées. La participation communale vise à couvrir le déficit de l'Institution. En effet, les parents couvrent 40% des coûts, les entreprises 20% et les communes le solde. Le budget global du réseau atteint 15 millions de francs.

Chapitre 81 "Services industriels"

compte 3121.01 "Frais de pompage" 80'000 fr. [charges]
 La différence est liée à la hausse du prix de l'électricité (+3.1%), de la TVA, ainsi qu'à l'augmentation des pompages permettant d'alimenter les communes de St George et Longirod.

Chapitre 82 "Service électrique"

compte 3143.03 "Eclairage public, entretien" 75'000 fr. [charges]
 La Municipalité prévoit le remplacement de 16 luminaires aux rues Billard, Chaumaz et Martinet, ainsi qu'une lumière isolée au Chemin des Hirondelles. Ces modifications permettront de diminuer l'intensité lumineuse.

Chapitre 83 "Service du gaz"

 La consommation de gaz est globalement en diminution car les propriétaires se tournent de plus en plus vers des systèmes de chauffage alternatifs aux énergies fossiles. Le nombre de raccordement atteignait 200 à la mi-novembre.

Autres remarques/constats

- Le tableau des investissements remis par la Municipalité indique un montant d'investissement de plus de 5.6 millions pour 2024, dont 2.3 millions affectés à la réfection des routes communales. Il apparaît que les investissements de l'année prochaine sont, pour l'heure, les plus importants de la législature en cours. Par ailleurs, on peut constater que la totalité des investissements de la législature, ainsi que les amortissements, auront pour conséquence de porter le plafond d'endettement quasiment à son seuil limite fixé à 23 millions de francs. Dans ces circonstances, l'on peut craindre une absence de moyen à disposition pour l'assainissement futur du parc immobilier communal dont le traitement du postulat 01-2022 est actuellement en cours. Les communes sont appelées à un devoir d'exemplarité dans le cadre du Plan Climat cantonal. Des subventions sont actuellement allouées. Une remise à plus tard engendrera un risque de perte de celles-ci, voire d'être confrontés à des assainissements imposés en vertu d'obligatoires légales cantonales ou fédérales.
- La CoFin constate que les **amortissements hypothécaires** prévus en 2024 sont deux fois moins élevés que ceux réalisés en 2022. La situation s'explique en raison d'un amortissement exceptionnel réalisé en 2022.

Conclusions

La CoFin n'a pas constaté de dépenses somptuaires ou ne présentant pas un caractère d'utilité. La simple analyse de lignes budgétaires ne permet toutefois pas d'identifier les gains de synergie ou économies possibles. S'il est vrai que les comptes de la commune présentent, ces dernières années, des résultats à l'équilibre en dépit de projets de budget déficitaires, force est de constater que nos finances communales demeurent fragiles avec certaines incertitudes quant à la capacité de financement d'investissements une fois la limite du plafond d'endettement atteinte.

Sur la base de ce qui précède, la commission des finances vous invite, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver le préavis 05-2023 comme suit :

Le conseil communal décide :

1. D'adopter le budget 2024 tel que présenté qui boucle avec un déficit de 358'234 fr.

Pour la commission des finances

Doris CHRIST Présidente

Déborah BIGNENS Commissaire Florian MAGNIN Rapporteur

Jean-Marie PASCHE Commissaire Daniel EGLI Commissaire